852 Emplacement (R)

Premier indicateur

Système de rangement

- ␣ Aucune indication fournie
- 0 Classification de la Library of Congress
- 1 Classification décimale Dewey
- 2 Classification de la National Library of Medicine
- 3 Classification du Superintendent of Documents
- 4 Numéro topographique
- 5 Titre
- 6 Rangement séparé
- 7 Source indiquée dans la sous-zone ǂ2
- 8 Autre système

Second indicateur

Ordre de rangement

- ␣ Aucune indication fournie
- 0 Sans numérotation
- 1 Numérotation primaire
- 2 Numérotation alternative

Codes de sous-zones

Emplacement

- ǂa Emplacement (NR)
- ǂb Succursale ou collection (R)
- ǂc Emplacement sur les rayons (R)
- ǂd Ancien emplacement sur les rayons (R)
- ǂe Adresse (R)
- ǂf Qualificatif d'emplacement codé (R)
- ǂg Qualificatif d'emplacement non codé (R)
- ǂu Identificateur de ressource uniforme (R)

Indication du classement topographique

- ǂh Partie de classification (NR)
- ǂi Partie de document (R)
- ǂj Numéro topographique (NR)
- ǂk Préfixe de la cote (R)
- ǂl Forme de rangement du titre (NR)
- ǂm Suffixe de la cote (R)

Numéros et codes

- ǂn Code du pays (NR)
- ǂs Code pour les frais de droits d'auteur d'un article (R)
- ǂt Numéro d'exemplaire (NR)

Descripteurs

- ǂp Désignation du document (NR)
- ǂq Condition physique du document (NR)

Notes

- ǂx Note non destinée au public (R)
- ǂz Note destinée au public (R)

Sous-zones de contrôle

- ǂ2 Source du système de classification ou de rangement (NR)
- ǂ3 Documents précisés (NR)
- ǂ6 Liaison (NR)
- ǂ8 Numéro de séquence (NR)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone renferme l'information requise pour localiser un ouvrage. Elle peut simplement identifier l'organisme possédant l'ouvrage ou auprès duquel il est disponible, ou renfermer de l'information détaillée permettant de localiser le document au sein d'une collection. Plusieurs sous-zones dans la zone 852 se retrouvent dans les zones 863-865 Énumération et chronologie. Elles sont utilisées lorsqu'il n'y a pas de zones 863-868 dans l'information sur les fonds, par exemple, pour les fonds de documents en une seule unité matérielle ou de documents en plusieurs parties ou en série, signalés au niveau 1 ou 2 de fonds (Guide/17, Niveau d'enregistrement, code 1 ou 2).

Il faut répéter la zone 852 lorsqu'on signale des fonds pour plusieurs exemplaires d'un document pour lesquels les éléments de données d'emplacement varient. Si d'autres zones d'information sur les fonds sont associées à plusieurs zones 852, il faut examiner la configuration de la notice de fonds pour s'assurer que ces zones sont liées d'une façon appropriée. On trouvera la description du traitement qu'il faut appliquer aux groupes d'information sur les fonds de la zone 852 sous *Information sur les fonds intégrée et distincte* dans l'introduction de cette publication. La sous-zone ǂ8 sert à établir la séquence de

plusieurs notices de fonds associées.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

▪ Premier indicateur - Système de rangement

La position du premier indicateur renferme une valeur qui indique le système de classement utilisé pour ranger un document bibliographique dans les collections de l'organisme qui l'a signalé.

b - Aucune indication fournie

La valeur « b » précise qu'on ne fournit pas d'information sur le système de classement topographique.

0 - Classification de la *Library of Congress*

La valeur « 0 » signale que le document est rangé selon un indice de classification de la *Library of Congress*. Cet indice, qui est entré dans la sous-zone ‡h (Partie de classification), est attribué conformément aux publications intitulées *Library of Congress Classification* ou *LC Classification-Additions and Changes* qui sont gérées par la Library of Congress. On retrouve une description complète de la cote de la Library of Congress dans la zone 050 (Cote de la Library of Congress) du *Format MARC 21 pour les données bibliographiques*.

1 - Classification décimale Dewey

La valeur « 1 » précise que le document est rangé selon un indice de classification décimale Dewey. Cet indice, qui est entré dans la sous-zone ‡h (Partie de classification), est assigné à l'aide de la *Classification décimale Dewey* consultée en version électronique ou imprimée.~~est attribué conformément aux publications intitulées *Dewey Decimal Classification and Relative Index, Abridged Dewey Decimal Classification and Relative Index* ou *DC&: Dewey Decimal Classification Additions, Notes and Decisions* qui sont gérées par la Library of Congress.~~ On retrouve une description complète de l'indice de classification décimale Dewey dans la zone 082 (Indice de Classification décimale Dewey) du *Format MARC 21 pour les données bibliographiques*.

2 - Classification de la National Library of Medicine

La valeur « 2 » signale que le document est rangé selon un indice de classification de la National Library of Medicine aux États-Unis. Cet indice, qui est entré dans la sous-zone ‡h (Partie de classification), est attribué selon les tables générales QS-QZ et W de la *National Library of Medicine Classification* ou les tables générales de la *Library of Congress Classification* utilisées par la National Library of Medicine. La National Library of Medicine gère les tables de la National Library of Medicine. On retrouve une description complète de la cote de la National Library of Medicine aux États-Unis dans la zone 060 (Cote de la National Library of Medicine) du *Format MARC 21 pour les données bibliographiques*.

3 - Classification du Superintendent of Documents

La valeur « 3 » précise que le document est rangé selon un indice de classification du U.S. Superintendent of Documents. Cet indice, qui est entré dans la sous-zone ‡h (Partie de classification), est attribué conformément au *Superintendent of Documents Classification System*. Les indices de classification du Superintendent of Documents sont attribués seulement par le U.S. Government Printing Office (GPO). On retrouve une description plus complète de l'indice de classification du GPO dans la zone 086 (Cote du document officiel) du *Format MARC 21 pour les données bibliographiques*.

4 - Numéro topographique

La valeur « 4 » signale que le document est rangé à l'aide d'un numéro topographique qui est entré dans la sous-zone ǂj (Numéro topographique).

5 - Titre

La valeur « 5 » indique que le document est classé en ordre de titre. Si nécessaire, la se trouve à la sous-zone ǂl (Forme de rangement du titre).

6 - Rangement séparé

La valeur « 6 » signale que les parties du document sont rangées séparément parce qu'elles sont classées séparément.

7 - Source indiquée dans la sous-zone ǂ2

La valeur « 7 » précise que le document est rangé selon un indice de classification d'un système qui ne correspond à aucune autre valeur définie et dont le code d'identification est entré dans la sous-zone ǂ2. Les codes qui doivent être utilisés sont fournis dans l'ouvrage intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC.*

8 - Autre système

La valeur « 8 » signale qu'on connaît le système de classement topographique particulier, mais qu'on ne le précise pas.

- **Second indicateur - Ordre de rangement**

Le second indicateur renferme une valeur qui indique que le document en série ou en plusieurs parties est rangé selon un système de numérotation principal ou alternatif. Il faut faire cette distinction lorsqu'un document possède deux systèmes de numérotation. Le système de numérotation peut être une indication alphabétique, numérique ou chronologique.

⍽ - Aucune indication fournie

La valeur « ⍽ » signale que l'ordre de classement topographique n'est pas fourni.

0 - Sans numérotation

La valeur « 0 » précise qu'un document n'est pas rangé par énumération.

1 - Numérotation primaire

La valeur « 1 » signifie que le document est rangé selon son énumération principale. On utilise aussi cette valeur lorsque le document possède seulement un système de numérotation.

852 **01ǂa**CtY**ǂb**Principale**ǂh**LB201**ǂi**.M63
853 **10ǂ8**1**ǂa**no**ǂi**(année)
863 **40ǂ8**1.1**ǂa**1-343**ǂi**1970-1971
[Les documents d'une collection sont rangés selon la numérotation de la collection, 1-343.]

2 - Numérotation alternative

La valeur « 2 » signifie que le document possède deux systèmes de numérotation et qu'il est rangé selon le système alternatif.

852 **02ǂa**CtY**ǂb**Principale**ǂh**LB201**ǂi**.M63
853 **10ǂ8**1**ǂa**(année)**ǂg**no.
863 **40ǂ8**1.1**ǂa**1970**ǂg**97
863 **40ǂ8**1.2**ǂa**1971**ǂg**125
[Un rapport annuel est désigné à la fois par l'année (soit le système de numérotation principal) et par la numérotation de la collection dont il fait partie (le système de numérotation

alternatif). Il est rangé selon la numérotation de la collection.]

■ CODES DE SOUS-ZONES

ǂa - Emplacement

La sous-zone ǂa identifie l'organisme ou la personne possédant le document ou y donnant accès. La zone renferme un code MARC de l'organisme de conservation ou le nom de l'organisme ou de la personne. Voir l'Annexe G pour une liste des sources relatives aux codes des organismes utilisés dans les notices MARC 21. Il faut entrer la succursale au sein d'un organisme dans la sous-zone ǂb (Succursale ou collection). Pour aider à différencier la sous-zone ǂa représentant l'emplacement de l'organisme de la sous-zone ǂb, la succursale, mentionnons que la sous-zone ǂa renferme le nom utilisé dans les communications externes et que la sous-zone ǂb contient le nom au sein de l'organisme.

852 ␣␣**ǂa**CLU
852 ␣␣**ǂa**National Archives and Records Service**ǂb**Genealogical Research Recording **ǂe**Pennsylvania Ave. at 8th St., N.W., Washington, D.C. USA**ǂn**dcu

Si le document bibliographique appartient à une personne ou à un organisme autre que celle ou celui dans la sous-zone ǂa, on peut identifier le propriétaire réel dans la sous-zone ǂx (Note non destinée au public), ǂz (Note destinée au public) ou dans la zone 561 (Propriété et historique de la conservation). Si le document est conservé physiquement dans un autre lieu que celui dont il est disponible, on peut aussi identifier l'emplacement physique dans la sous-zone ǂx ou ǂz de la zone 852.

ǂb - Succursale ou collection

La sous-zone ǂb renferme le nom de la division organisationnelle de l'organisme (identifié dans la sous-zone ǂa) ou le nom de la collection dans laquelle il est rangé ou disponible. Le nom est entré au complet ou sous une forme abrégée ou codée normalisée.

On peut répéter la sous-zone ǂb pour indiquer la hiérarchie organisationnelle de la succursale ou du sous-emplacement. Il faut utiliser des zones 852 distinctes pour entrer chaque succursale ou sous-emplacement lorsque plusieurs exemplaires d'un document possédant la même cote sont conservés à diverses succursales ou lorsque des parties d'un exemplaire sont réparties dans plusieurs emplacements.

852 ␣␣**ǂa**CSf**ǂb**Sci**ǂt**1
852 ␣␣**ǂa**National Geographic Society**ǂb**Personnel Dept.**ǂe**17th & M St., N.W., Washington, DC USA

ǂc - Emplacement sur les rayons

La sous-zone ǂc renferme une description de l'emplacement sur les rayons du document au sein de la collection dans l'organisme de conservation. Elle peut servir à indiquer l'emplacement physique dans une succursale; par exemple, l'alcôve de référence, le rayonnage de grande dimension. Il faut entrer la description de l'emplacement sur les rayons au complet ou sous une forme abrégée ou codée normalisée.

852 81**ǂa**<identificateur de l'emplacement>**ǂb**Principale**ǂc**rayons de la mezzanine

ǂd - Ancien emplacement sur les rayons

Dans les cas de relocalisation, de reclassement ou de réorganisation d'une collection dans son ensemble, la zone ǂd renferme les cotes ou les numéros de rangement où une ressource était rangée auparavant.

852 8#**ǂa**<identificateur de l'emplacement>**ǂc**N.Mus.ms.2234**ǂd**Mus.ms.pr.XII/911**ǂd**13.492

ǂe - Adresse

La sous-zone ǂe contient l'adresse municipale, notamment la ville, l'état ou la province, le code postal ou de zone et le pays de l'emplacement principal identifié dans la sous-zone ǂa (Emplacement). On peut répéter la sous-zone ǂe pour séparer les parties d'une adresse.

852 81ǂaFrPALPǂbAnnexeǂccrayons centrauxǂe10, rue du Général Camouǂe75007 Paris

852 ##ǂaDLCǂbManuscript Divisionǂe James Madison Memorial Building, 1st & Independence Ave., S.E., Washington, DC USAǂj4016

ǂf - Qualificatif d'emplacement codé

La sous-zone ǂf renferme un code à deux ou à trois caractères qui identifie les livraisons spécifiques d'un document qui ne sont pas conservées au même emplacement que celui où sont conservés les fonds principaux du même document. Un code alphabétique à deux caractères comprend les codes du type d'exception et du type d'unité; un code à trois caractères est composé des codes du type d'exception, du nombre d'unités et du type d'unité. Si on ne peut pas entrer l'exception au rangement sous forme de codage, on peut le décrire dans la sous-zone ǂg (Qualificatif d'emplacement non codé).

Genre de qualificatif	Nombre d'entité	Genre d'unité	
		Période	*Partie*
l - Dernier	1 à 9	m - Mois	e - Édition(s)
p - Précédent		w - Semaine(s)	i - Numéro(s)
		y - Année(s)	s - Supplément(s)

l, p - Genre de qualificatif

Un code alphabétique à un caractère indique si la période ou la partie de l'unité conservée dans un emplacement différent est la dernière ou la précédente.

l - Dernier

Le code «l» signale que la dernière période ou partie de l'unité, y compris la période ou la partie actuelle, est conservée dans un emplacement différent.

p - Précédent

Le code «p» précise que la période ou la partie de l'unité précédente, qui n'inclut pas la période ou la partie actuelle, est conservée dans un emplacement différent.

1-9 - Nombre d'unités

Un chiffre à un caractère, (1-9), précise le nombre de périodes ou de parties de l'unité qui sont conservées dans un emplacement différent. S'il n'est pas nécessaire d'utiliser un chiffre pour identifier des unités particulières, on peut omettre le nombre d'unités. Si le nombre de périodes ou de parties de l'unité est supérieur à neuf (9), on peut entrer l'information sur le qualificatif d'emplacement au rangement dans la sous-zone ǂg (Qualificatif d'emplacement non codé).

Lorsque le genre de qualificatif est identifié par le code «l» (Précédent), le nombre d'unités comprend la période ou la partie actuelle de l'unité. Si le type d'exception est identifié par le code «p» (Précédent), le nombre d'unités ne comprend pas la période ou la partie actuelle de l'unité.

m, w, y, e, i, s - Type d'unité

Un code alphabétique à un caractère précise s'il s'agit de la période ou de la partie du document qui est conservée dans un emplacement différent.

852 01‡aDLC‡bMRR Ref‡fl2y
[La Bibliothèque du Congrès conserve le document dans sa division de périodiques à l'exception des numéros des deux dernières années qui sont rangés dans la collection de la Main Reading Reference.]

852 00‡a<identificateur de l'emplacement>‡bRéf.‡fle
[Seule la dernière édition est conservée dans la référence.]

‡g - Qualificatif d'emplacement non codé

La sous-zone ‡g renferme une description textuelle qui identifie les unités particulières d'un document qui sont conservées à un emplacement différent des unités des fonds principaux du même document lorsqu'on ne peut pas exprimer sous forme de codage l'identificateur de l'emplacement dans la sous-zone ‡f (Qualificatif d'emplacement codé).

852 81‡a<identificateur de l'emplacement>‡bRéf‡gbulletin holographique
[On conserve seulement ce bulletin spécial dans la référence.]

‡h - Partie de classification

La sous-zone ‡h renferme le segment de classification de la cote utilisé comme système de rangement du document. Une cote Cutter, une date ou un terme qui est ajouté à l'indice de classification pour distinguer des documents possédant le même indice de classification doit être entré dans la sous-zone ‡i (Partie du document). On entre le préfixe de la cote dans la sous-zone ‡k (Préfixe de la cote).

852 00‡a<identificateur de l'emplacement>‡hQE653‡i.H59
852 08‡a<identificateur de l'emplacement>‡hFic‡iAdams

‡i - Partie de document

La sous-zone ‡i renferme une cote Cutter, une date ou un terme que l'on ajoute à l'indice de classification contenu dans la sous-zone ‡h (Partie de classification) afin de distinguer des documents possédant le même indice de classification. Il faut entrer le suffixe de la cote dans la sous-zone ‡m (Suffixe de la cote).

852 01‡aNvLN‡hZ67‡i.L7

852 81‡aFrPALP‡hPer‡iREF
[Les périodiques de référence sont tous rangés ensemble sans être classés.]

852 80‡a<identificateur de l'emplacement>‡hM‡iSi55
[Il s'agit d'une classification locale utilisée par la bibliothèque selon laquelle les ouvrages de mystères sont rangés ensemble selon la cote d'auteur Cutter.]

‡j - Numéro topographique

La sous-zone ‡j renferme un numéro topographique qui est utilisé comme système de classement topographique pour un document. La position du premier indicateur renferme la valeur 4 (Numéro topographique).

852 4ǂ‡aDLC‡bMicRR‡jMicrofilm 82/528 MicRR

‡k - Préfixe de la cote

La sous-zone ‡k contient un terme qui précède une cote. Il faut entrer la sous-zone ‡k avant les sous-zones ‡h (Partie de classification) ou ‡i (Partie de document).

852 01‡aViBlbV‡bBibliothèque principale‡bMRR‡kRef‡hHF5531.A1‡iN4273

‡l - Forme de rangement du titre

La sous-zone ‡l renferme un titre qui sert à ranger le document. La position du premier indicateur contient la valeur «5» (Titre).

852 51‡a<identificateur de l'emplacement>‡b0108‡lNYT MAG

‡m - Suffixe de la cote

La sous-zone ‡m renferme un terme qui suit une cote. Il faut entrer la sous-zone ‡m après les sous-zones ‡h (Partie de classification) ou ‡i (Partie de document).

852 ##‡aDLC‡bc-G&M‡hG3820 1687‡i.H62‡mVault

‡n - Code du pays

La sous-zone ‡n contient un code de pays MARC à deux ou à trois caractères de l'emplacement principal identifié dans la sous-zone ‡a (Emplacement). La source du code *Codes de pays MARC* qui est gérée par la Bibliothèque et Archives Canada.

852 81‡aFrPALP‡bAnnexe‡crayons centraux‡e10, rue du Général Camou‡e75007 Paris‡nfr

‡p - Désignation du document

La sous-zone ‡p contient l'identification d'une unité simple lorsque l'information sur les fonds ne comprend pas de zone 863-865 (Énumération et chronologie) qui contient une sous-zone ‡p (Désignation du document). L'indication peut être un numéro d'identification comme un code à barres ou un numéro d'acquisition.

852 81‡a<identificateur de l'emplacement>‡b0131‡p1100064014

Le numéro d'identification de l'unité peut être précédé des lettres majuscules «B» ou «U» pour préciser si l'unité est reliée ou non reliée. S'il n'existe pas de numéro d'identification de l'unité, on peut entrer deux barres obliques (//) dans la sous-zone ‡p pour indiquer que la zone porte sur une unité.

‡q - Condition physique du document

La sous-zone ‡q renferme la description de toute caractéristique inhabituelle sur l'état physique de l'unité lorsque l'information sur les fonds ne renferme pas de zone 863-865 (Énumération et chronologie) contenant une sous-zone ‡q (Condition physique du document). En présence de zones Énumération et chronologie, on peut entrer l'état physique de l'unité dans la sous-zone ‡q de la zone 863-865.

Il ne faut pas utiliser la sous-zone ‡q pour entrer de l'information sur l'état physique d'une unité résultant d'une évaluation formelle en vue de prendre des mesures de conservation. Il faut entrer les décisions sur les mesures de conservation dans la zone 583 (Note sur les mesures prises).

852 ##‡a<identificateur de l'emplacement>‡bPrincipale‡crayonnage de grande dimension‡qgraffitis d'enfant sur les pages de garde

‡s - Code pour les frais de droits d'auteur d'un article

La sous-zone ‡s renferme un code de droits d'auteurs pour le document. On trouve une description de cette sous-zone dans la zone 018 (Code pour les frais de droits d'auteur d'un article).

‡t - Numéro d'exemplaire

La sous-zone ‡t contient un numéro d'exemplaire ou une suite de numéros pour des exemplaires conservés au même emplacement et possédant la même cote lorsque l'information sur les fonds ne comprend pas de zone 863-865 (Énumération et chronologie) contenant une sous-zone ‡t (Numéro d'exemplaire). En présence de zones Énumération et chronologie, il faut entrer le numéro d'exemplaire dans la sous-zone ‡t de la zone 863-865.

852 0␣␣‡a<identificateur de l'emplacement>‡bPrincipale‡t1‡hPZ7.D684‡iA1 1979
852 4␣␣‡a<identificateur de l'emplacement>‡bPrincipale‡t2-3‡jMic77-3276

S'il y a une interruption dans la séquence de la numérotation, il faut entrer chaque groupe de numéros dans une zone 852 distincte. Les zones 852 distinctes servent également à entrer chaque succursale lorsque des parties d'un exemplaire d'un document sont conservées à plusieurs emplacements.

852 ␣␣‡3v. 1-6‡a<identificateur de l'emplacement>‡bBibliothèque des sciences‡t1
852 ␣␣‡3v. 7-11‡a<identificateur de l'emplacement>‡bBibliothèque d'ingénierie‡t1

La sous-zone ‡t renferme un *numéro d'exemplaire* et non le nombre d'exemplaires conservés. Le nombre d'exemplaires est entré dans la zone 008/17-19 (Nombre d'exemplaires).

‡u – Identificateur de ressource uniforme

La sous-zone ‡u renferme l'identificateur de ressources uniformes (Uniform Resource Identifier, URI) qui fournit des données d'accès électroniques dans une syntaxe normalisée.

L'URI fournit un lien à l'institution dépositaire du document, peu importe qu'il soit analogique ou numérique. Cette information peut aussi être entrée sous la forme de code des organismes ou de texte dans la sous-zone ‡a (emplacement) et s'il y lieu dans la sous-zone ‡b (succursale ou collection).

852 ␣␣‡aLibrary of Congress‡bPrints and Photographs Division‡eWashington, D.C. 20540 USA‡ndcu‡uhttp://hdl.loc.gov/loc.pnp/pp.print

‡x - Note non destinée au public

La sous-zone ‡x contient une note portant sur l'emplacement du document identifié dans la zone. La note n'est pas rédigée dans une forme adéquate à l'affichage public. Une note à l'intention du public est entrée dans la sous-zone ‡z (Note destinée au public).

852 ␣␣‡aMH‡cnuméros actuels disponibles dans la salle de référence‡x1-54 sur demande sur microfiche
852 ␣1‡a<identificateur de l'emplacement>‡hM‡iS:55‡p1100064014‡xno d'acquisition: 90/84370
[On a entré le code à barres et le numéro d'acquisition.]

Une note non destinée au public portant sur une partie particulière du fonds est entrée dans la sous-zone ‡x (Note non destinée au public) de la zone 863-865 Énumération et chronologie ayant trait à la partie.

‡z - Note destinée au public

La sous-zone ‡z renferme une note portant sur l'emplacement du document identifié dans la zone. La note est rédigée dans une forme adéquate à l'affichage public. Il faut entrer une note non destinée au public dans la sous-zone ‡x (Note non destinée au public).

852 01‡aDLC‡bSer Div‡hA123‡i.B456‡zSigned by author

Une note destinée au public portant sur une partie particulière du fonds est entrée dans la sous-zone ‡z (Note destinée au public) de la zone 863-865 Énumération et chronologie ayant trait à la partie.

‡2 - Source du système de classification ou de rangement

La sous-zone ‡2 renferme un code MARC qui identifie la source qui a permis d'attribuer le système de classification ou de classement topographique. Elle est utilisée seulement lorsque la position du premier indicateur contient la valeur «7» (Source indiquée dans la sous-zone ‡2). La source du code MARC est le document *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est gérée par la Bibliothèque du Congrès.

852 70‡aPBm‡hPY F532.17/4‡2padocs

ǂ3 - Documents précisés

La sous-zone ǂ3 contient de l'information qui indique la partie du document bibliographique à laquelle la zone s'applique. Lorsqu'on crée des notices de fonds distinctes pour chaque partie d'un document bibliographique, chaque notice peut renfermer une zone 852 qui contient une sous-zone ǂ3 pour préciser la partie à laquelle la zone s'applique. Si les fonds de toutes les parties d'un document bibliographique se trouvent dans une notice de fonds (qui ne comprend pas de zone 863-865 Énumération et chronologie), la sous-zone ǂ3 peut être utilisée lorsqu'un élément de données dans la zone 852 est différent en ce qui a trait à une partie précise d'un document.

852 **␣␣**ǂ3Correspondance**ǂa**<identificateur de l'emplacement>**ǂb**Division des manuscrits
852 **␣␣**ǂ3vol. 1-6**ǂa**<identificateur de l'emplacement>**ǂb**Bibliothèque des sciences**ǂt**1
852 **␣␣**ǂ3vol. 7-11**ǂa**<identificateur de l'emplacement>**ǂb**Bibliothèque de l'ingénierie**ǂt**1

ǂ6 - Liaison

Se reporter à la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

ǂ8 - Numéro de séquence

La sous-zone ǂ8 renferme des données qui établissent une séquence des notices de fonds associées. Le numéro de séquence est un numéro entier de longueur variable qui contrôle l'affichage et le traitement du séquencement de plusieurs notices de fonds associées dont la zone 852 renferme des sous-zones ǂa, ǂb et ǂt identiques. Les systèmes locaux peuvent ajouter des nombres décimaux afin d'insérer une séquence existante. Cette sous-zone ne met pas en ordre les zones dans une notice, mais plutôt les emplacements dans des notices de fonds distinctes.

Notice de fonds no 1 :
852 **0␣**ǂ81**ǂa**<identificateur de l'emplacement 1>**ǂh**cote
866 **31**ǂ80**ǂa**1 vol.
[Notice de l'unité bibliographique de base au premier emplacement]

Notice de fonds no 2 :
844 **␣␣**ǂa Guide de l'enseignant
852 **0␣**ǂ82**ǂa**<identificateur de l'emplacement 1>**ǂh**cote
854 **00**ǂ81**ǂa**pt.
864 **30**ǂ81.1**ǂa**A-B
[Notice du supplément au premier emplacement; séquence des notices aux fins d'affichage précisée dans la sous-zone ǂ8]

Notice de fonds no 3 :
852 **0␣**ǂ81**ǂa**<identificateur de l'emplacement 2>**ǂh**cote
866 **31**ǂ80ǂa1 vol.
[Notice de l'unité bibliographique de base au deuxième emplacement]

Notice de fonds no 4 :
844 **␣␣**ǂa Guide de l'enseignant
852 **0␣**ǂ82**ǂa**<identificateur de l'emplacement 2>**ǂh**cote
854 **00␣**ǂ81**ǂa**pt.
864 **30**ǂ81.1**ǂa**A-B
[Notice relative à un supplément dans un deuxième emplacement]

Les numéros de séquence 1 et 2 fournissent une séquence d'affichage pour des notices de fonds associées pour lesquelles des emplacements identiques ont été entrés dans les sous-zones ǂa et ǂh de la zone 852 pour produire l'affichage suivant :

<identificateur de l'emplacement 1> cote -- 1 vol. + «Guide de l'enseignant» pt. A-B
<identificateur de l'emplacement 2> cote -- 1 vol. + «Guide de l'enseignant» pt. A-B

La sous-zone ǂ8 (Numéro de séquence) est toujours la première sous-zone dans la zone.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ordre des sous-zones

Si on utilise les sous-zones ǂf (Qualificatif d'emplacement codé) ou ǂg (Qualificatif d'emplacement non codé), il faut les placer immédiatement après la sous-zone ǂa (Emplacement), ǂb (Succursale ou collection) ou ǂc (Emplacement sur les rayons) qu'elles qualifient.

Information sur le fonds intégrée

Lorsque l'information sur les fonds est intégrée à une notice MARC bibliographique, on peut utiliser plusieurs zones 852 seulement si l'information ne porte pas sur d'autres zones d'information sur les fonds qui doivent être liées à une zone 852 particulière aux fins d'intelligibilité. Lorsqu'il faut lier des zones, une zone 852 et les autres zones associées peuvent être intégrées à la notice bibliographique. Il faut créer des notices de fonds distinctes pour chaque zone 852 supplémentaire et ses zones associées.

Casse

Dans la sous-zone ǂf, il faut entrer les codes du type d'exception et de type de qualificatif.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Indicateurs

Premier indicateur - Système de rangement

1 - Classification décimale Dewey [MODIFICATION RÉDACTIONNELLE, 2021]

L'indice est assigné à l'aide de la Classification décimale Dewey consultée en version électronique ou imprimée.

7 - Source indiquée dans la sous-zone ǂ2

En 1993, on a défini la valeur 7 (Source indiquée dans la sous-zone ǂ2) et la sous-zone ǂ2 (Source de la classification ou du système de rangement). Avant le changement, il fallait coder les sources non identifiées par les valeurs 0-6 du premier indicateur à l'aide de la valeur «␣» (Aucune indication fournie) ou de la valeur 8 (Autre système).

Codes de sous-zones

ǂd - Ancien emplacement sur les rayons [NOUVEAU, 2007]

ǂk - Préfixe de la cote

ǂm - Suffixe de la cote

En 1990, on a défini la sous-zone ǂm pour comprendre des données sur des suffixes; la sous-zone ǂk (Suffixe/préfixe de la cote) a été redéfinie pour contenir uniquement des données sur des préfixes. Avant le changement, les données sur des suffixes et des préfixes étaient contenues dans une sous-zone ǂk qui pouvait être répétée. En 1999, les deux sous-zones ont été modifiées pour pouvoir être répétées.

ǂu - Identificateur de ressource uniforme [NOUVEAU, 2006]

ǂx - Note non destinée au public

ǂz - Note destinée au public

En 1987, on a défini la sous-zone ǂx pour les notes non destinées au public, et la sous--zone ǂz (Note) a été redéfinie pour comprendre seulement des notes destinées au public. Avant le changement, tant les notes non destinées au public que les notes destinées au public étaient entrées dans une sous-zone ǂz.

ǂ2 - Source de la classification ou du système de rangement [NOUVEAU, 1993]